

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS | 23 NOVEMBRE 2023

LA CFDT CHEMINOTS S'ENGAGE POUR LES SALAIRES ET OBTIENT L'APPLICATION DE L'INTÉGRALITÉ DES MESURES DE L'ACCORD SALARIAL !

La CFDT s'est pleinement engagée dans les négociations salariales et a signé l'accord avec un objectif simple : apporter du plus aux agents ! Alors que la perspective d'un accord majoritaire semblait compromise, la CFDT cheminots a pris ses responsabilités en adressant un courrier au Président du Groupe Public SNCF demandant l'application de l'intégralité des mesures salariales. La Direction du Groupe a confirmé par courrier que les mesures seraient appliquées.

La négociation sur les salaires qui a eu lieu le 8 novembre dernier au sein de la SNCF a été l'occasion pour la CFDT Cheminots de porter un grand nombre de revendications.

Justice sociale et progrès pour tous étaient au cœur des revendications portées par la CFDT.

La CFDT Cheminots revendiquait notamment :

- #. Une augmentation générale des salaires;
- #. Des mesures spécifiques bas salaires et début de carrière ;
- #. La mise en place d'un système de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat ;
- #. Une revalorisation des éléments variables de solde qui compensent les sujétions liées aux métiers;
- #. Un véritable 13^{ème} mois pour tous ;
- #. Un accord de Partage de la Valeur.

Le résultat de la négociation a été soumis aux adhérents et aux structures de la CFDT Cheminots et le choix de la signature a été très majoritaire. Même si l'accord ne répond pas à l'ensemble des attentes, il acte des avancées.

UNE INCERTITUDE SUR L'APPLICATION DES MESURES

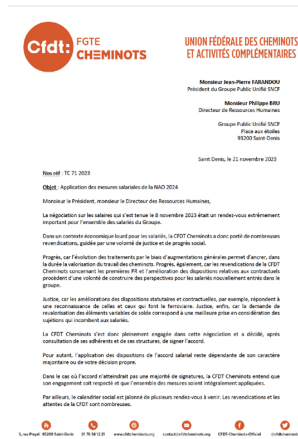
La mise en oeuvre des mesures contenues dans l'accord dépendait de l'atteinte, ou non, d'une majorité de signataires. À l'issue de la période d'ouverture de signature de l'accord, il apparaît que cette majorité n'est pas atteinte.

La CFDT Cheminots avait anticipé cette situation et avait adressé un courrier au Président et au DRH du Groupe Public SNCF pour demander l'application intégrale des mesures. Pour la CFDT Cheminots, l'engagement dans la négociation doit être au bénéfice des salariés.

La Direction a adressé un courrier, aujourd'hui, actant l'application des mesures contenues dans l'accord. C'est une juste et bonne nouvelle pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

La CFDT continuera à oeuvrer pour plus de justice et de progrès social.

COURRIER DE LA CFDT CHEMINOTS ENVOYÉ À LA DIRECTION SNCF PORTANT SUR L'APPLICATION DES MESURES SALARIALES NAO DE 2023



Pour aller plus loin
Pour consulter l'intégralité du courrier,
cliquez sur le courrier ou scannez le QR Code.

COURRIER DE LA DIRECTION DU GROUPE ADRESSÉ À LA CFDT CHEMINOTS ACTANT L'APPLICATION DES MESURES SALARIALES NAO DE 2023



Pour aller plus loin
Pour consulter l'intégralité du courrier,
cliquez sur le courrier ou scannez le QR Code.